

## PRESENTATION DU BURKINA FASO

2017 edition of UNCTAD's High-level Annual IIA Conference:  
**Phase 2 of IIA Reform**

**Mahamady KOUSSOUBE**  
*Directeur de la Facilitation des investissements*  
Agence de Promotion des Investissements  
du Burkina Faso (API-BF)

**octobre 17**

Le Burkina Faso est partie prenante de plusieurs accords ou traités multilatéraux qui définissent des orientations et des principes pour le développement et la protection des investissements. En marge de ces accords multilatéraux, le pays développe des relations bilatérales avec plusieurs pays en matière d'investissements, à travers notamment des Accords de protection et de promotion des investissements (APPI). Ces accords ont pour objectif d'attirer des investissements afin de promouvoir le développement économique durable du pays.

Cependant, une appréciation des investissements directs étrangers réalisés au Burkina Faso en relation avec les accords de protection et de promotion des investissements (APPI) signés par le pays permet de constater que ces Accords n'ont pas eu les effets escomptés.

Dans le cadre de la collaboration entre l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF) et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), la Division des investissements et de l'entreprise a exprimé sa disponibilité à accompagner notre pays dans un processus d'amélioration du modèle national d'Accord de Promotion et de Protection des Investissements (APPI) afin d'améliorer leurs impacts sur l'attractivité des investissements directs étrangers.

L'objectif global de la sollicitation de la CNUCED est d'améliorer l'impact des accords de promotion et de protection des investissements (APPI) sur la mobilisation des investissements directs étrangers (IDE) au Burkina Faso.

Les objectifs spécifiques sont :

- d'évaluer le dispositif national en matière de négociation et de suivi des AII ;
- d'évaluer le cadre institutionnel et réglementaire en matière d'AII ;
- d'évaluer l'impact des AII sur la mobilisation des IDE au Burkina Faso ;
- faire des propositions pour l'amélioration du dispositif national en matière d'AII.

## Principaux Accords Bilatéraux d'Investissements (ABI)

No.	Partners	Status	Date of signature	Date of entry into force
1	<b>Benin</b>	In force	18/05/2001	18/08/2003
2	<b>BLEU (Belgium-Luxembourg Economic Union)</b>	In force	18/05/2001	13/01/2004
3	<b>Canada</b>	Signed (not in force)	20/04/2015	2017
4	<b>Chad</b>	Signed (not in force)	18/05/2001	
5	<b>Comoros</b>	In force	18/05/2001	18/08/2003
6	<b>Germany</b>	In force	22/10/1996	21/11/2009
7	<b>Ghana</b>	In force	18/05/2001	18/08/2003
8	<b>Guinea</b>	In force	25/03/2003	26/08/2004

No.	Partners	Status	Date of signature	Date of entry into force
9	Korea, Republic of	In force	26/10/2004	14/04/2010
10	Malaysia	In force	23/04/1998	18/08/2003
11	Mauritania	In force	18/05/2001	18/08/2003
12	Morocco	In force	08/02/2007	05/03/2016
13	Netherlands	In force	10/11/2000	01/01/2004
14	Singapore	Signed (not in force)	27/08/2014	
15	Switzerland	In force	06/05/1969	15/09/1969
16	Taiwan Province of China	In force	09/10/1998	18/08/2003
17	Tunisia	In force	07/01/1993	15/10/2003

## Demande d'assistance de la cnuCED

Face aux défis à relever en matière de négociation et pour une gestions efficaces des AII, prenant en compte l'aspect développement durable, le Burkina Faso en vue de moderniser ses Accords déjà signé et surtout pour ceux à venir, a sollicité et obtenu l'assistance technique de la CNUCED. Cette assistance devrait porter sur les aspects suivants :

- Procéder à un état des lieux des AII signés.
- Évaluer les traités existants.
- Élaborer et concevoir un modèle national des AII.
- Définir un cadre institutionnel.

## Phase 2 des réformes des AII

Nous souhaitons qu'à l'issue de cette Conférence, un consensus global puisse être trouvé sur la meilleure possibilité d'engager cette deuxième phase des réformes des AII.

Pour notre part, l'adoption unanime de points essentiels que devront contenir les nouveaux modèles d'accords bilatéraux d'investissements, par l'ensemble des acteurs aussi bien les états, les investisseurs et les universitaires, constituera une avancée notable qui permettra l'atteinte des objectifs de cette réforme.

Cette formule aura l'avantage, d'éviter des longues négociations pour les pays souhaitant réviser leurs anciens accords car le consensus aurait été déjà trouvé sur les grandes lignes sensibles à travers la conférence.

En plus de ces gains de temps, un consensus international certes difficile à obtenir, permettrait également d'énormes économies pour certains pays qui éprouvent généralement des difficultés pour tenir de longues négociations.